

2018

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**



Quatrième trimestre
2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018

N° Délibération	Objet
2018-58	Plan d'action du Document Unique
2018-59	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire
2018-60	Plan Climat Air Energie Territorial
2018-61	Protocole d'intention concernant le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan
2018-62	Admission en non-valeur
2018-63	Convention pour le financement des études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan
2018-64	Demande de subvention pour les études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan
2018-65	Rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2018

N° Délibération	Objet
2018-66	Ouverture de crédits 2019 : Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau »
2018-67	Ouverture de crédits 2019 : Budget général
2018-68	Durées d'amortissement : Budget annexe « Grand cycle de l'eau »
2018-69	Ouverture d'un Budget annexe « Pôle d'Echange Multimodal »
2018-70	Demande de subvention : Etudes et travaux de reconnexion du vieux Vistre
2018-71	Mise à jour du tableau des effectifs
2018-72	Attribution du marché de services d'assurances
2018-73	Adhésion de nouveaux membres au Syndicat Mixte Départemental (SMD) d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard
2018-74	Acquisition foncière dans le cadre du projet de réalisation d'une aire de co-voiturage sur la commune de Gallargues-le-Montueux
2018-75	Avis sur l'enquête publique consécutive à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société NESTLE WATERS SUPPLY SUD (PERRIER)



Communauté de Communes

Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse

30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX

Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19

E-mail : contact@ccrvv.com

www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-58

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C : 37

Nombre de membres en exercices : 37

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 6

Date de la convocation : 31/10/2018

Date de l'affichage : 31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Plan d'action du Document Unique

Monsieur le Président explique que conformément aux dispositions du Code de la Santé publique, la Communauté de communes doit veiller à la santé et à la sécurité des agents qu'elle emploie.

Monsieur le Président précise qu'à ce titre, elle a l'obligation de mettre en œuvre des actions de prévention et des mesures appropriées pour réduire au maximum les différents risques auxquels sont exposés les agents.

En cas de non-respect, l'autorité territoriale peut engager sa responsabilité civile et/ou pénale.

Monsieur le Président ajoute qu'il appartient ainsi à la CCRVV de recenser et d'évaluer les risques professionnels en tenant compte des activités exercées.

Les résultats et les actions correctives sont ensuite consignés dans un Document Unique (DU).

Monsieur le Président indique qu'il s'agit aujourd'hui de valider le DU ainsi que le plan d'actions qui ont été établis. La Communauté doit également s'engager à assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique.

Dès lors, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL peut être sollicité pour obtenir les subventions associées à cette démarche.

Monsieur le Président propose au Conseil, après avis du Bureau Communautaire, d'approuver à la fois le Document Unique, le plan d'actions correspondant et le principe d'une mise à jour périodique de manière à mettre en œuvre les démarches nécessaires et à solliciter les subventions afférentes.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve à la fois le Document Unique et le plan d'actions correspondant et le principe d'une mise à jour périodique de manière à mettre en œuvre les démarches nécessaires et à solliciter les subventions afférentes.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-59
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire

Monsieur le Président explique que la loi NOTRe a attribué aux communautés de communes une compétence nouvelle dont l'intitulé est « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Cette compétence est ainsi intégrée dans le bloc des compétences obligatoires relatives au développement économique.

Toutefois, le législateur n'a pas précisé le champ couvert par cette nouvelle compétence et il appartient donc, à chaque intercommunalité, de définir l'intérêt communautaire associé.

Conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, Monsieur le Président précise que cet intérêt est déterminé par le conseil communautaire, à la majorité des deux tiers, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du transfert de compétence.

En conséquence, Monsieur le Président ajoute que si l'intérêt communautaire n'a pas été défini avant le 31 décembre 2018, la CCRVV exercera l'intégralité de la compétence et les communes ne pourront plus intervenir dans ce domaine.

A l'échelle du territoire communautaire, l'enjeu consiste à permettre aux communes de continuer à mener des actions en faveur du commerce local (par exemple dans le cadre de la redynamisation des bourgs centres) sans empêcher une intervention possible de la Communauté qui pourra s'avérer pertinente selon les cas de figure.

Dès lors, il est proposé de déterminer le champ d'action de la CCRVV de manière large en prévoyant une participation communautaire aux démarches locales en matière de politique du commerce et de soutien aux activités commerciales.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, de se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence comme suit « participation communautaire à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence comme suit « participation communautaire à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-59-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018
Affichage : 15/11/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-60

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe GRAS, Vice-président en charge de l'« Urbanisme et Aménagement de l'espace ».

Le Plan climat Air Energie (PCAET) a été introduit par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

↓ 13 E



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

L'article 188 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET.

Concrètement, le Plan climat Air Energie est un programme local de développement durable à la fois stratégique et opérationnel. Il s'inscrit dans les objectifs nationaux qui, à l'horizon 2030, sont les suivants :

- Réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20% la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- Atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le contenu et les modalités précises d'élaboration du PCAET sont encadrés par les articles R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement et par l'arrêté du 4 août 2016.

Monsieur GRAS précise que l'EPCI doit ainsi réaliser son PCAET selon les dispositions et la méthodologie suivante :

Phase 1 : Préparer le projet de PCAET

Comme le prévoit l'article R229-53 du Code de l'Environnement, les Préfectures de département et de Région, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les communes de la CCRVV, le syndicat mixte du SCOT, les chambres consulaires, les organismes HLM, l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie et les gestionnaires de réseau seront informés des modalités d'élaboration du PCAET.

Un état des lieux des démarches territoriales existantes sera établi pour cartographier les acteurs à mobiliser et les intégrer, le cas échéant, dans une gouvernance adaptée.

Dans les deux mois qui suivent cette notification, le Préfet de région et le Président du Conseil Régional transmettent à la Communauté les informations qu'ils estiment utiles à l'élaboration du PCAET dans un porter à connaissance. Les informations peuvent être d'ordre général ou attirer l'attention sur des enjeux spécifiques au territoire.

La gouvernance du projet sera assurée par la CCRVV et sera régie par un comité de pilotage dont un élu communautaire référent sera responsable.

Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans. Et, pour cela, un dispositif d'évaluation doit être mis en place avec des indicateurs permettant de suivre les objectifs fixés et les actions prévues.

Phase 2 : Etablir un diagnostic territorial qui intègre

- Un état des lieux de la situation énergétique du territoire (consommation et production d'énergie, réseaux de distribution), des enjeux et des options d'optimisation.
- Une estimation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et une analyse des possibilités de leur réduction
- Une estimation des émissions de polluants atmosphériques et une analyse de leurs potentiels de réduction
- Une estimation de la séquestration nette de CO2 par les écosystèmes (sols, espaces boisés...,) et de ses possibilités de développement
- L'état de la production des Energies Renouvelables (ENR) et une estimation du potentiel de leur développement

f mē



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (canicule, fortes précipitations...)

Phase 3 : Elaborer la stratégie territoriale

La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs réalistes, concrets, stratégiques et opérationnels, par secteur d'activités aux mêmes horizons temporels que les objectifs nationaux.

La stratégie territoriale devra également intégrer les conséquences en matière socio-économique, en prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.

Phase 4 : Définir le programme d'action

Le programme liste les actions à mettre en œuvre par les différentes institutions impliquées et les acteurs socio-économiques. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il précise également les moyens à mobiliser, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Des modalités de concertation et d'informations devront également être mis en place :

Le projet de PCAET, exempté d'enquête publique, est néanmoins soumis à une participation du public par voie électronique (dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du Code de l'Environnement), pour permettre l'expression du plus grand nombre et exploiter les dynamiques présentes sur le territoire.

Plusieurs dispositifs et moyens de communication seront développés pour informer sur l'avancement du projet et inciter les parties prenantes à participer.

Le PCAET est aussi soumis obligatoirement à une évaluation environnementale :

Cela se traduit par un état initial de l'environnement et par une démarche visant, au fil de l'élaboration du PCAET, à évaluer les impacts potentiels (négatifs, neutres ou positifs) sur l'environnement.

Si des impacts négatifs ressortent, des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation doivent être élaborées.

Le projet de PCAET ainsi que les incidences sur l'environnement sont soumis à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). Il s'agit d'un avis simple, non opposable, mais dont la Communauté doit tenir compte en explicitant ses choix au moment de l'approbation du rapport et mettre à disposition du public.

Le projet de PCAET est ensuite mis en ligne sur la plate-forme spécialement créée au niveau national à l'adresse <http://www.territoires-climat.ademe.fr> pour être soumis à l'avis du préfet de Région et du Président du Conseil Régional et pouvoir ensuite être soumis à l'adoption du Conseil communautaire.

Le territoire de la Communauté paraît particulièrement concerné par ces enjeux à travers plusieurs actions menées, chacune à leur échelle, par des acteurs institutionnels ou qui sont issues d'initiatives locales.

En effet, la CCRVV est adhérente au SCOT Sud Gard dont la révision, qui intègre les dispositions de la loi Grenelle 2, est en cours d'adoption.

La CCRVV participe également au Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nîmes.

[Signature]



Aigues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Parmi les principaux enjeux, plusieurs actions sont d'ores et déjà en cours de concrétisation avec notamment la création d'une aire de covoiturage à Gallargues le Montueux ou encore la valorisation de la Gare SNCF de Vergèze-Codognan en Pole d'Echange Multimodal.

Le développement des modes doux et l'optimisation des transport collectifs figurent parmi les priorités à mettre en œuvre pour permettre d'agir sur la protection du climat.

Dès lors, Monsieur GRAS propose au Conseil communautaire, après avis du Bureau Communautaire, de prescrire l'élaboration du PCAET et de la concertation et de désigner une commission composée d'un élu de chaque commune.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les articles R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 4 août 2016,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le principe de l'élaboration et de la concertation du PCAET.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.: 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-61
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Protocole d'intention concernant le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur René BALANA, Vice-président et Maire de la commune de Vergèze.

JRE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur BALANA explique que la Communauté de Communes a réalisé en 2017, un plan global de déplacements qui a permis d'identifier de nombreux enjeux et plusieurs priorités comme l'intérêt d'aménager un véritable Pôle d'Echanges Multimodal à la gare ferroviaire de Vergèze-Codognan à cause notamment des importantes problématiques constatées au niveau du stationnement.

Monsieur BALANA précise ensuite que la Commune de Vergèze a saisi la Communauté car le rayonnement de la gare s'étend sur de nombreuses communes aux alentours, le parking de 120 places qu'elle avait réalisé en 2008 s'avère saturé et la fréquentation, en constante progression (de 240 000 voyageurs en 2013 à 293 800 en 2016) va continuer d'augmenter avec le développement du cadencement des TER.

L'intérêt communautaire d'aménagement d'un véritable Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à la gare de Vergèze-Codognan a ainsi été délibéré par le Conseil communautaire le 26 avril 2018.

Les enjeux consistent ici à organiser au mieux les déplacements sur cette desserte stratégique (par sa localisation sur l'axe Nîmes et Montpellier et à proximité immédiate de plusieurs grands axes routiers) en optimisant les réseaux collectifs existants afin d'en faciliter et encourager leur usage et diminuer ainsi la part consacrée à la voiture individuelle.

Le futur Scot Sud Gard a d'ailleurs recensé quatre PEM à développer sur le territoire Sud Gard dont celui de Vergèze-Codognan.

En parallèle, la Région Occitanie, suite aux états généraux du rail, a adopté en octobre 2017 un programme régional d'intervention en faveur des pôles d'échanges multimodaux.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Région, la SNCF, le CD30, la CCRVV, le Maire de Vergèze et le Maire de Codognan pour mobiliser tous les acteurs afin de concrétiser le projet.

Dès lors, Monsieur BALANA précise qu'un protocole d'intention est aujourd'hui proposé pour formaliser ce projet avec un partenariat entre ces différents acteurs.

Par ce protocole, les partenaires s'accordent notamment sur la nature des opérations, sur le lancement des études pré-opérationnelles et sur les modalités de coordination avec la mise en place d'un comité de pilotage assisté par un comité technique.

Le protocole n'entend pas organiser les modalités de répartition financière de chaque partenaire et maîtres d'ouvrages, dont les modalités seront à confirmer (dans la limite de leurs compétences) à l'issue des études pré-opérationnelles.

De manière générale, les ambitions du projet identifiées par les partenaires sont les suivantes :

- Création d'un véritable pôle d'intermodalité accessible, qui, par l'ensemble de ses services, ses aménagements et par l'organisation coordonnée de la desserte par les transports collectifs, ferroviaire et routier, incitera et facilitera l'accès des modes alternatifs à l'automobile ;
- Mieux organiser le stationnement et les circulations, proposer une offre de transport diversifiée par l'aménagement d'espaces dédiés et de liaisons sécurisés et visibles (zones dépose minute, taxis, covoiturage, arrêts de bus, stationnement sécurisé pour les vélos) ;

h.e



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

- Intégrer les nouvelles technologies et les objectifs de développement durable dans le projet (ex. : bornes et vélos électriques...) ;
- Relier les polarités urbaines situées à proximité : centre-ancien de Vergèze, ZAC Malacorade, Codognan, ZA la Montée Rouge ;
- Améliorer l'accessibilité du territoire pour accroître sa dynamique économique et touristique, et relier le territoire aux agglomérations, plus particulièrement Montpelliéraine et Nîmoise, pour une réelle proximité fonctionnelle.

Dès lors, Monsieur BALANA propose au Conseil, après avis du Bureau Communautaire, de délibérer sur le protocole d'intention dont les principes ont été ainsi exposés et d'autoriser Monsieur le Président à le signer et le mettre en œuvre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le protocole d'intention concernant le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan et,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer et le mettre en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-62
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J B E



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'admettre en non-valeur, sur l'exercice budgétaire 2018, un état de factures transmises par la Trésorerie de Vauvert. La somme correspond à des factures impayées et non recouvrables de déchetteries, cantines et ALSH.

Le montant des non valeurs par service est le suivant :

- ALSH et périscolaire : 1 495.81€ (sur un total de recettes annuelles de 580 000 €) ;
- Cantines : 4 771.34 € (sur un total annuel de 880 000 €) ;
- Environnement : 1 289.50 € (sur un total annuel de 25 000 €).

Le montant total des admissions en non-valeur est de 7 556.65 € ce qui correspond à 0.38 % du montant total annuel des produits de services. Ce montant est encore en baisse cette année et il est à préciser que toutes les procédures de recouvrement prévues par les textes ont été effectuées par la CCRVV et par les services de la Trésorerie de Vauvert.

Toutefois, Monsieur LAURENT précise que l'admission en non-valeur, même après avoir été approuvée par le Conseil, ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures, et le redevable peut toujours payer en fonction des éventuelles possibilités de recouvrement qui pourraient intervenir dans l'avenir.

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau Communautaire, d'admettre en non-valeur l'état des créances tel que précisé ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis de Madame la Trésorière de Vauvert,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Admet en non-valeur l'état des créances tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-62B-DE

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la précédente.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018



Aigues-Vives



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-63

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Convention pour le financement des études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

JNE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Comme décrit précédemment, Monsieur LAURENT explique que la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal a été identifié comme un enjeu majeur par les différentes institutions impliquées (Etat, Région, Département, communes...)

Monsieur LAURENT précise que dans la continuité du protocole d'intention, une étude pré-opérationnelle du PEM de la gare de Vergèze-Codognan est prévue pour identifier les besoins et proposer un plan général de programmation et un plan d'aménagement chiffré.

Une convention doit donc être établie pour décrire les modalités de financement des études et leurs caractéristiques.

L'étude est menée sous maîtrise d'ouvrage SNCF et elle se décompose en 2 temps :

Une première phase doit permettre de dresser la typologie des usagers actuels sur la base d'une enquête-voyageurs en gare et d'élaborer un programme multimodal suite à l'analyse des résultats des enquêtes.

Une seconde phase a pour objectif de définir le projet d'aménagement du PEM de Vergèze/Codognan en termes de programmation et de spatialisation.

Les caractéristiques techniques de l'étude sont les suivantes.

- Développer une offre de stationnement complémentaire en articulation fonctionnelle avec le parking relai existant ;
- Aménager un quai permettant l'arrivée, le stationnement et le départ d'au moins deux bus situé à proximité et/ou en articulation avec le parking ;
- Développer l'accessibilité aux quais articulée avec l'ouvrage de franchissement des voies ferrées existant et équiper le passage souterrain existant pour guidage de vélos (rampe guide-roue) ;
- Planter des abris et accroches à vélos sécurisés ;
- Installer des panneaux d'information aux voyageurs à proximité du parking ;

Monsieur LAURENT indique que la durée totale des études est estimée à 4 mois et pour un coût total estimé de 28 176 € HT avec la répartition suivante :

Partenaires	Montant € HT	%
Région Occitanie	11 270.40	40
CC Rhône-Vistre-Vidourle	16 905.60	60
TOTAL	28 176.00	100

Dès lors, il est proposé au Conseil, après avis du Bureau Communautaire, de délibérer sur la convention pour le financement des études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan telle que proposée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer et la mettre en œuvre.

13 €



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la convention de financement des études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan telle que présentée et,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer et à la mettre en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-64
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 novembre 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Demande de subvention pour les études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J. L. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'en plus de la participation financière de la Région Occitanie, les études pré-opérationnelles du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vergèze-Codognan peuvent être intégrées au contrat de réciprocité et bénéficier des crédits réservés au titre de la DSIL.

Monsieur LAURENT présente le plan de financement :

DEPENSES		Montant HT	RECETTES		Montant HT
1.	Relevés topographiques	5 800,00 €	1.	Préfecture du Gard (40%)	13 590,40 €
			2.	Conseil Régional (40%)	11 270,40 €
2.	Etudes	28 176,00 €	3.	Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle	9 115,20 €
TOTAL DES DEPENSES		33 976,00 €	TOTAL DES RECETTES		33 976,00 €

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention pour l'étude d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vergèze-Codognan.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention pour l'étude d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vergèze-Codognan.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-65
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 novembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	31/10/2018
Date de l'affichage :	31/10/2018

Le 8 novembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames BELLOT-MAUROZ Sandrine, DEBRIE Isabelle, FOURNERA Marie, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur VIGNE Roger, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame COSTE Valérie à Monsieur LAURENT Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Monsieur GRAS Philippe, Monsieur DUPLAN Gérard à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur CHAMP Didier.

Etaient absents : Mesdames ARRAZAT Françoise et FERRER Manon et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Madame Magali PRADEILLE

Objet : Rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pilar CHALEYSSIN, Vice-présidente en charge de l'« Environnement ».

Madame CHALEYSSIN explique que la loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que les collectivités en

J. R. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

charge du service public de gestion des déchets produisent un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ».

Conformément à la réglementation, Madame CHALEYSSIN précise que ce rapport annuel est présenté au Conseil communautaire avant d'être ensuite transmis à chaque membre pour communication à son conseil municipal. Son contenu est également tenu à disposition du public, dès sa transmission en mairie.

Le rapport est annexé à la convocation du Conseil ainsi qu'à la présente délibération et de manière synthétique, l'analyse des évolutions de tonnages met en évidence les points suivants :

	Kg/hab. en 2016	Kg/hab. en 2017	Evolution
JRM (colonnes)	13.29	11.11	-16.4 %
Tri sélectif	42.03	42.55	+1.24 %
Verre	31.68	33.63	+6.15 %
OMR	219.35	219.71	+0.16 %
Déchets en déchetteries	562.54	608.05	+8.09 %
TOTAL	871.72	918.84	+5.4 %

Madame CHALEYSSIN ajoute que la production de déchets par habitant est globalement en hausse en 2017. Cette augmentation est principalement due à une hausse des apports réalisés en déchetteries.

En 2017, le tonnage global collecté en déchetteries s'élève à 16 187 tonnes (soit 608 kg/an/hab.).

En comparant ce tonnage avec les statistiques nationales, on constate que ce chiffre est très largement supérieur aux moyennes (210 kg/an/hab. au niveau national) et régional (243 kg/an/hab. au niveau régional et 325 kg/an/hab. au niveau départemental).

Concernant le détail par déchets, on peut noter, entre 2016 et 2017, les variations suivantes de tonnages collectés :

- +14.02 % pour les encombrants
- +3.65 % pour les gravats
- +17.11 % pour les déchets verts
- +9.47% pour le carton
- +27.68% pour les meubles

Ainsi, même si plusieurs actions ont été menées telles que les interventions, dans les écoles et sur le terrain, pour expliquer le tri, les efforts de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets doivent être poursuivis.

De plus, sur l'année 2017, plusieurs actions nouvelles ont été entreprises avec notamment la mise en place de la collecte des pneus (plus de 1 500 pneus collectés par an) et l'installation de la dernière benne à mobilier à la déchetterie de Vestric et Candiac.

fré

Madame CHALEYSSIN indique qu'il s'agit pour le Conseil, après avis de la commission environnement et du Bureau communautaire, de valider le rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2017 dont l'exemplaire complet est annexé à la présente convocation.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu la loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000,

Vu l'avis de la Commission « Collecte et déchetteries » du Lundi 29 octobre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 30 octobre 2018,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181108-2018-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-66

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Ouverture de crédits 2019 : Budget annexe « Grand cycle de l'eau »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J n E



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'il est proposé au Conseil d'ouvrir des crédits en investissement sur le budget annexe Gémapi pour permettre, en attendant le vote du budget, le paiement des factures qui vont échoir au cours du premier trimestre 2019 (notamment celles liées à la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation des digues du Rhône à Vergèze et Codognan).

Le tableau ci-dessous récapitule, par opération, les montants soumis au vote et leur affectation.

Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	21 545 €
21	Immobilisations corporelles	5 000 €

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire et de la Commission des Finances, de délibérer pour procéder aux ouvertures de crédits en investissement sur le budget annexe « Grand cycle de l'eau » telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Jeudi 22 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'ouverture des crédits en investissement sur le budget annexe « Grand cycle de l'eau » telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.: 04 66 35 55 55 Fax: 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-67
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Ouverture de crédits 2019 : Budget général

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

f n e



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique que de la même manière que précédemment, il sera nécessaire d'honorer, en début d'exercice 2019, plusieurs dépenses d'investissement comme celles afférentes aux travaux de la plateforme de broyage de végétaux, aux extensions des bâtiments enfance ou aux acquisitions foncières nécessaires pour la création de l'aire de covoiturage.

Le tableau ci-dessous récapitule, par opération, les montants soumis au vote et leur affectation.

Opération	Intitulé	Montant
901	Matériels divers	21 545 €
902	Actions économiques	272 140 €
903	Environnement	335 370 €
908	Bâtiments Enfance	467 994 €

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire et de la Commission des Finances, de délibérer pour procéder aux ouvertures de crédits en investissement, sur le budget général, telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances du Jeudi 22 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les ouvertures de crédits en investissement sur le budget général telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-68
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Durées d'amortissement : Budget annexe « Grand cycle de l'eau »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J ne



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement sur le budget annexe « Grand cycle de l'eau ».

Monsieur LAURENT précise qu'il a été proposé, en commission des Finances, de se référer au barème suivant qui concorde avec les durées d'amortissement du Budget général en ajoutant une durée spécifique pour les réseaux et pour les digues :

- Logiciels : 5 ans
- Matériel de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel classique : 10 ans
- Installation de voirie : 15 ans
- Plantations : 30 ans
- Agencement et aménagements de terrain : 30 ans
- Bâtiments légers/abris : 15 ans
- Agencement, aménagement bâtiments : 20 ans
- Réseaux : 40 ans
- Dignes et ouvrages de protection contre les inondations : 50 ans

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire et de la Commission des Finances, de délibérer pour fixer les durées d'amortissement du budget annexe « Grand cycle de l'eau » telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances du Jeudi 22 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fixe les durées d'amortissement du budget annexe « Grand cycle de l'eau » telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-69
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Ouverture d'un Budget annexe « Pôle d'Echanges Multimodal »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J NE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'il est proposé de créer un budget annexe spécifiquement dédié à l'opération d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vergèze-Codognan.

Monsieur LAURENT précise que cette opération sera ainsi dissociée du budget général.

Monsieur LAURENT propose au Conseil, après avis du Bureau communautaire et de la Commission des Finances, de délibérer pour ouvrir un budget annexe « Pôle d'Echanges Multimodal » tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances du Jeudi 22 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la création d'un budget annexe « Pôle d'Echanges Multimodal » tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-70
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Demande de subvention : Etudes et travaux de reconnexion du vieux Vistre

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique que suite à la fréquence des débordements du Vistre, des travaux de renaturation sont envisagés par l'EPTB sur le linéaire du Vistre.

JNE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Dans ce contexte, et dans le cadre de sa compétence relative à la protection des inondations, la Communauté de Communes va étudier la faisabilité d'une reconnexion hydraulique du Vieux Vistre au droit du lieu-dit « la Prade » à Vestric afin de prévenir le risque inondation et œuvrer à la renaturation et à la préservation des milieux aquatiques.

Monsieur LAURENT précise que des subventions sont mobilisables, à travers une enveloppe réservée de FEDER, à condition de réaliser des études allant au minimum jusqu'au stade avant-projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
1. Etudes	24 075,00 €	1. FEDER (60%)	14 445,00 €
		2. Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (40 %)	9 630,00 €
TOTAL DES DEPENSES	24 075,00 €	TOTAL DES RECETTES	24 075,00 €

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit donc pour le Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEDER pour le projet d'études de reconnexion du vieux Vistre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEDER pour le projet d'études de reconnexion du vieux Vistre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-71
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle qu'il est prévu, chaque année, de mettre à jour le tableau des effectifs deux fois par an.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur le Président précise que sur un total de plus de 250 agents employés par la CCRVV, les modifications qui sont proposées pour le 1^{er} janvier 2019 sont présentées dans les 2 tableaux ci-après.

Le premier tableau récapitule les avancements de grade qui sont proposés dans le cadre du déroulement de carrière des agents.

EMPLOI A SUPPRIMER						EMPLOI A CRÉER					
Grade	statut	durée hebdomadaire		Nombre	Date d'effet	Grade	statut	durée hebdomadaire		Nombre	Date d'effet
Proposition d'avancement de grade											
Avancement de grade											
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Avancement de grade											
ADJOINT D'ANIMATION	titulaire	temps complet	35 heures	5	01/01/19	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	5	01/01/19
Avancement de grade											
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	2	01/01/19	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	2	01/01/19
Avancement de grade après examen et promotion interne											
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19	AGENT DE MAÎTRISE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Avancement de grade											
ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Avancement de grade											
ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	31 heures	2	01/01/19	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps non complet	31 heures	2	01/01/19
Avancement de grade											
ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	21 heures	1	01/01/19	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE	titulaire	temps non complet	21 heures	1	01/01/19
Avancement de grade											
AGENT DE MAÎTRISE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19	AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Avancement de grade											
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
TOTAL				15		TOTAL				15	

Le second tableau présente les propositions de nomination, au 1^{er} janvier 2019, d'agents qui sont en CDD depuis une longue durée, pour remplacer des personnels qui sont partis à la retraite.

JAE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Grade	statut	durée hebdomadaire		Nombre	Date d'effet		Grade	statut	durée hebdomadaire		Nombre	Date d'effet
Proposition de remplacement de départ en retraite												
Départ en retraite et proposition d'évolution de temps de travail pour une auxiliaire de puériculture (déjà titulaire) en remplacement												
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Proposition de remplacement de l'auxiliaire ci-dessus par la nomination d'un adjoint technique (actuellement en CDD)												
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	titulaire	temps non complet	31 heures	1	01/01/19		ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	31 heures	1	01/01/19
Départ en retraite et proposition de nomination, en remplacement, d'un adjoint technique (actuellement en CDD)												
ADJOINT D'ANIMATION	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19		ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps complet	35 heures	1	01/01/19
Départs en retraite et proposition de nomination, en remplacement, d'adjoints techniques (actuellement en CDD) avec augmentation du temps de travail												
ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	24 heures	2	01/01/19		ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	28 heures	2	01/01/19
Départ en retraite et proposition de nomination, en remplacement, d'un adjoint technique (actuellement en CDD) avec diminution du temps de travail												
ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	19 heures	1	01/01/19		ADJOINT TECHNIQUE	titulaire	temps non complet	11 heures	1	01/01/19
TOTAL				6			TOTAL				6	

Au total, Monsieur le Président précise que le nombre de création de poste est parfaitement égal au nombre de suppression et le nombre total d'heures de travail ne varie pas.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Comité Technique du Mardi 6 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-72
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Attribution du marché de services d'assurances

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J. N. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique que le précédent marché arrivant à échéance le 31 décembre 2018, la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurances a été lancée le 11 octobre 2018.

La durée totale du marché est de 4 ans avec, conformément au Code des assurances, la possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties, après un préavis de 6 mois.

Les prestations sont réparties en cinq lots définis comme suit :

Lot 1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2	Assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3	Assurance des véhicules et des risques annexes
Lot 4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
Lot 5	Assurance des prestations statutaires

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 décembre 2018 pour les résultats suivants :

Lot	Nombre d'offres reçues	Nombre de candidatures retenues	Attributaire	Montant annuel TTC
1	1	1	SMACL	5 106,10 € <i>Soit 20 424,40 € pour 4 ans</i>
2	3	3	PARIS NORD ASSURANCE	8 091,37 € <i>Soit 32 365,48 € pour 4 ans</i>
3	2	2	SMACL	9 305,82 € <i>Soit 37 223,28 € pour 4 ans</i>
4	1	1	SMACL	1 536,36 € <i>Soit 6 145,44 € pour 4 ans</i>
5	4	4	GROUPAMA	117 491,62 € <i>Soit 469 966,48 € pour 4 ans</i>
TOTAL				141 531,27 € <i>Soit 566 125,08 € pour 4 ans</i>

Monsieur LAURENT rappelle que la prime annuelle globale s'élève actuellement à 171 586,72 € TTC. Le renouvellement du marché permet ainsi une économie de 30 055,45 € TTC par an, avec les mêmes garanties qu'aujourd'hui auxquelles on ajoute désormais les risques liés à la GEMAPI et les risques environnementaux (en cas de pollution suscitée par les activités de la Communauté de Communes).

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit donc pour le Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montloux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du Mardi 4 décembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Attribue le marché de services d'assurances selon les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus et,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché et tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-73
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Adhésion de nouveaux membres au Syndicat Mixte Départemental (SMD) d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique que lors de la dernière réunion des membres du Comité syndical du SMD en date du 15/10/18, il a été décidé d'accepter l'adhésion des communes de Malons et Elze et Pontails et Brésis faite par la Communauté de Communes du Mont Lozère.

Afin de valider cette décision, et conformément aux statuts du syndicat, Monsieur LAURENT précise qu'il est nécessaire aujourd'hui de délibérer afin d'approuver cette adhésion.

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, d'approuver l'adhésion des communes de Malons et Elze et Pontails et Brésis au sein du SMD Gard.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'adhésion des communes de Malons et Elze et Pontails et Brésis au sein du SMD Gard.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.: 04 66 35 55 55 Fax: 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-74
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Acquisition foncière dans le cadre du projet de réalisation d'une aire de co-voiturage sur la commune de Gallargues-le-Montueux

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacky REY, Vice-président en charge du « Développement économique ».

J R E



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur REY explique que la Communauté de Communes a réalisé en 2017, un plan global de déplacements qui a permis d'identifier, au niveau du territoire communautaire, de nombreux enjeux et plusieurs priorités comme le développement du covoiturage.

Le site de Gallargues le Montueux, au niveau de l'embranchement de sortie de la bretelle d'accès à l'autoroute A9, est déjà utilisé à cet effet depuis plusieurs années et la CCRVV prévoit d'y aménager une aire propre et sécurisante pour organiser les stationnements et inciter le plus grand nombre d'usagers à pratiquer le covoiturage.

Monsieur REY précise que pour cela, il est nécessaire d'être propriétaire du foncier correspondant et il est proposé aujourd'hui que la CCRVV se porte acquéreur de la parcelle Section AR 297 appartenant au GFA du Mas de Grand (Groupement Foncier Agricole) d'une superficie de 1884 m² au prix de 33 912 € (18€/m²).

Le service des domaines a procédé à l'évaluation de cette parcelle en date du 17 mai 2018.

Monsieur REY rappelle que de nombreuses subventions sont mobilisables pour ce projet. La société Vinci autoroute a également répondu qu'elle participerait au financement car elle a inscrit la réalisation d'une aire de co-voiturage à Gallargues comme un projet prioritaire dans son plan d'investissement autoroutier qui vient d'être validé par l'Etat.

Dès lors, Monsieur REY explique qu'il est proposé au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de valider l'acquisition de la parcelle AR 297 à Gallargues-le-Montueux dans les conditions énoncées supra.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'acquisition de la parcelle AR297 à Gallargues-le-Montueux dans les conditions énoncées supra.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-75
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	3
Date de la convocation :	29/11/2018
Date de l'affichage :	29/11/2018

Le 6 décembre 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, FOURNERA Marie, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame COSTE Valérie à Monsieur DUPLAN Gérard, Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise et Monsieur LEON Joffrey à Monsieur AGNEL Thierry.

Etaient absents : Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Daniel, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian et MOROSO Yves.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Avis sur l'enquête publique consécutive à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société NESTLE WATERS SUPPLY SUD (PERRIER)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur René BALANA, Vice-président et Maire de la commune de Vergèze.

f re



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

La société Nestlé Waters Supply Sud (NWSS) projette de restructurer son site industriel de Vergèze afin d'augmenter les capacités de production du site et ses capacités de stockage de produits finis.

Une enquête publique est actuellement en cours.

Le projet global du site prévoit à l'horizon 2021, l'extension du périmètre d'exploitation pour permettre la création d'une nouvelle voie d'accès poids lourds et d'un ouvrage hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'est du site. Une petite partie de l'établissement sera alors implantée sur la commune de Vestric.

Au regard des documents d'urbanisme, le projet de réaménagement du site est admis dans la zone IVUa de la commune de Vergèze et dans la zone A du PLU de Vestric et Candiac.

Cette dernière prévoit des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui sont destinées à accompagner, par des aménagements paysagers, la création de la nouvelle voie d'accès au site.

Par ailleurs, le site est actuellement composé de trois bâtiments principaux : deux bâtiments de production dans lesquels une partie des produits finis et des matières premières est également stockée et un bâtiment dédié uniquement au stockage des produits finis. A ces trois bâtiments sont associés des bâtiments nécessaires à l'exploitation tel qu'un laboratoire, des locaux compresseurs, des installations de production de froid, un local de charge de batterie etc...

Le projet d'ensemble, tel qu'il est prévu à l'horizon 2021 consiste en :

- La construction de l'entrepôt de stockage de produits finis (« transtockeur ») ;
- La création d'un parking de véhicules légers pour le personnel ;
- Le déplacement des stockages de matières premières ;
- La création d'une voirie interne d'accès poids lourds et d'un ouvrage hydraulique de gestion des eaux pluviales ;
- La mise en service du train sur une voie ferrée existante ;
- Le déplacement de lignes de production.

Dès lors, Monsieur BALANA indique qu'il est proposé au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de se prononcer sur l'enquête publique de la société Nestlé Waters Supply Sud.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 27 novembre 2018,

J. B. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Donne un avis favorable à l'enquête publique de la société NESTLE WATERS SUPPLY SUD (PERRIER).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20181206-2018-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2018

Affichage : 13/12/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac